

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 29 mai 2026

### **Indemnisation des mareyeurs affectés par les arrêts de pêche dans le golfe de Gascogne**

FranceAgriMer ouvre une téléprocédure permettant d'indemniser les entreprises de mareyage affectées par la baisse des volumes débarqués dans le golfe de Gascogne entre le 22 janvier et le 20 février 2026.

Ce dispositif permet une compensation du préjudice constaté sous la forme d'une indemnisation d'une partie de la perte d'excédent brut d'exploitation (EBE) constatée au 1<sup>er</sup> trimestre 2026 par rapport à la moyenne des EBE du 1<sup>er</sup> trimestre des années 2021, 2022 et 2023.

Une enveloppe totale de **3 millions d'euros** est affectée à ce dispositif. Si, après dépôt et instruction des demandes d'aide éligibles, un dépassement des crédits apparaît, un coefficient stabilisateur linéaire pourra être appliqué.

Le dépôt des demandes d'aide peut s'effectuer à **partir du 1<sup>er</sup> juin 2026** (10 h 00) et **jusqu'au mardi 30 juin 2026** (15 h 00).

Les demandeurs doivent notamment respecter deux conditions :

- avoir réalisé au 1<sup>er</sup> trimestre des années 2021, 2022 et 2023 au moins 20 % de leurs achats auprès des halles à marée dépendantes à au moins 5 % de la production des navires à l'arrêt entre le 22 janvier et le 20 février 2026 dans le golfe de Gascogne (liste en annexe de la décision de FranceAgriMer) sur cette même période de référence ;
- avoir subi au moins 10 % de pertes d'EBE au 1<sup>er</sup> trimestre 2026 par rapport à la moyenne des EBE du 1<sup>er</sup> trimestre des années 2021, 2022 et 2023.

Toutes les informations sur les conditions d'éligibilité et les modalités de dépôt sont disponibles sur le site internet de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/aides/dispositif-daide-aux-entreprises-de-mareyage-golfe-de-gascogne-2026>

#### **Contacts presse**

FranceAgriMer

Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38

Mél : [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

### **À propos de FranceAgriMer**

Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, placé sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture, FranceAgriMer participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture. Il est un lieu de concertation unique entre les pouvoirs publics et les professionnels de ces filières, représentées de l'amont à l'aval dans ses instances de gouvernance. FranceAgriMer assure un suivi des marchés et propose des expertises économiques permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs actions et aux filières de gagner en compétitivité. L'Établissement met en œuvre des dispositifs de soutien et de régulation des marchés et accompagne les acteurs économiques à travers le versement d'aides nationales et européennes. Il contribue à leur rayonnement à l'international en soutenant les exportateurs et l'internationalisation des filières.

Plus d'informations sur : <http://www.franceagrimer.fr>

Retrouvez-nous sur LinkedIn : [@FranceAgriMer](#)

### **Contacts presse**

FranceAgriMer

Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38

Mél : [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)